

fmCh newsletter

Lettre d'information de la fmCh à ses membres

Chères collègues, chers collègues,

Cette lettre d'information vous permet de survoler en quelques traits les nouveautés touchant la politique de la santé et la fmCh. Vos réactions sont attendues et même vivement souhaitées. Voici l'adresse : info@fmch.ch

Le secrétariat général de la fmCh

Assemblée plénière de la fmCh du 2 avril 2011

Les délégués des sociétés de discipline de la fmCh se sont réunis à Bienne pour la première assemblée plénière de cette année. Le professeur Urban Laffer, président de notre association, a présenté dans son discours d'introduction les thèmes de la politique de la santé qui seront traités au cours de l'année :

- Nouvelle initiative populaire du PS pour une caisse unique
- Managed Care
- SwissDRG
- Révision Tarmed
- Candidature au PS du président de la FMH

Pour lire le discours du président de la fmCh, cliquez ⇒ [ici](#).

Extraits du procès-verbal :

Désignation d'un délégué de la fmCh à l'assemblée des délégués de la FMH

L'assemblée plénière a désigné le professeur Dr. Daniel Candinas, candidat recruté par la SSC, comme délégué de la fmCh. Le professeur Daniel Candinas dirige la Clinique de chirurgie viscérale et transplantation à l'Hôpital de l'Île à Berne.

Comptes annuels, rapport de révision, société de révision

L'assemblée plénière adopte les comptes annuels 2010, le rapport de révision 2010 et confirme le maintien de la société de révision pour l'exercice 2011.

Commission de médiation de la fmCh

Pour la fmCh, il est très important que des conflits entre membres ne mettent pas en danger la cohésion de l'association. La

création d'une commission de médiation devrait contribuer à éviter de tels conflits ou, du moins, permettre leur règlement rapide. L'assemblée plénière a adopté à l'unanimité le règlement de la commission de médiation. Pour le lire, cliquez ⇒ [ici](#).

Capacité référendaire de la fmCh

Sept sociétés de discipline de la fmCh ont, jusqu'à présent, signé l'accord sur la capacité référendaire de la fmCh et l'ont renvoyé au secrétariat de la fmCh. Les sociétés de discipline qui n'ont pas encore signé ont été priées de le faire sans tarder. Le professeur Urban Laffer a rappelé que la fmCh ne pouvait lancer des référendums qu'avec l'accord explicite de l'ensemble des sociétés.

Révision Tarmed

Une délégation de la fmCh a rencontré Ernst Gähler et M. Scherrer du service des tarifs de la FMH. Le sujet abordé concernait la collaboration de la FMH et de la fmCh lors de la révision Tarmed. La fmCh a expliqué pourquoi elle souhaitait un accord écrit à ce propos, accord qui précisera clairement les objectifs et les conditions générales. Nous souhaitons aussi un rejet sans équivoque des tarifs d'office, quels qu'ils soient. La fmCh

est confiante d'aboutir rapidement à une entente.

DRG

L'assemblée plénière s'est penchée sur les arguments soulevés dans le cadre du moratoire des DRG. Elle prend les craintes et les préoccupations très au sérieux. Les arguments invoqués sont toutefois en partie erronés et de nature émotionnelle. La fmCh opte au contraire pour l'objectivité, la clarté et la précision lorsqu'elle porte ses critiques et ses propositions d'amélioration dans l'arène politique, où elles sont du reste entendues et comprises dans la plupart des cas. Le mouvement du moratoire est un mouvement de protestation typique qui a sans nul doute sa raison d'être mais qui se délitera en très grande partie le 1er janvier 2012, faute de motivations. Mais même passé cette date, la fmCh souhaite rester un acteur sérieux dans le développement du système SwissDRG pendant de nombreuses années encore, et avoir la possibilité de prendre part aux discussions sur le financement hospitalier.

La prochaine assemblée plénière aura lieu à Bienne le 3 décembre 2011.

Nous vous souhaitons à tous une belle journée!

Le secrétariat général de la fmCh

